



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-troisième session

19 juin-14 juillet 2023

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Examen périodique universel

Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la décision [17/119](#) du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le secrétariat de lui fournir par écrit, tous les ans, des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel et sur les ressources dont il dispose. Élaboré en concertation avec le Conseil d'administration du Fonds, il donne un aperçu des contributions et des dépenses et expose les activités financées et les résultats obtenus depuis la présentation du précédent rapport^a.

Étant donné que le début du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, en novembre 2022, coïncidait avec le quinzième anniversaire de la création du Fonds de contributions volontaires par la résolution [6/17](#) du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme décrit la manière dont le Fonds est utilisé dans le cadre des initiatives plus générales qu'il mène en vue d'aider les pays à appliquer les recommandations issues de l'Examen périodique universel. Il passe également en revue les mesures prises à l'occasion de l'anniversaire de la création du Fonds et analyse les obstacles à surmonter et les chances à saisir pour renforcer le soutien apporté par le Fonds pendant le quatrième cycle, notamment par l'application de la résolution [51/30](#) du Conseil des droits de l'homme.

^a [A/HRC/50/18](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 6/17, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique en vue de constituer, parallèlement aux mécanismes de financement multilatéraux, une source d'assistance financière et technique qui permette aux pays de mettre en œuvre les recommandations faites à l'issue de l'Examen périodique universel, en consultation avec le pays concerné et avec l'accord de celui-ci. Dans sa résolution 16/21, il a demandé que le Fonds soit renforcé et rendu opérationnel afin d'aider les pays, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à appliquer les recommandations issues de l'Examen les concernant. Il a également demandé qu'un conseil d'administration du Fonds soit mis en place conformément aux règles des Nations Unies et compte tenu du principe de la répartition géographique équitable.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) offre un appui aux États qui demandent l'assistance du Fonds, conformément aux dispositions de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme et de son annexe. Il administre le Fonds conjointement avec le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel qui, également créé au titre de la résolution 6/17, facilite la participation des pays en développement à l'Examen. Comme l'assistance combinée fournie par les deux Fonds de contributions volontaires permet aux États de participer à toutes les phases du processus d'Examen périodique universel, le présent rapport devrait être lu conjointement avec le rapport sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel¹.

3. Étant donné que le début du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, en 2022, coïncidait avec le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme, les États, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont pu réfléchir aux progrès accomplis par les deux Fonds de contributions volontaires pour ce qui est d'aider les États à collaborer avec le mécanisme et à appliquer les recommandations qui en sont issues. Dans sa résolution 51/30, intitulée « Renforcement des Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme », le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de renforcer encore les ressources spécialisées du HCDH, financées au moyen du budget ordinaire, pour exécuter les mandats des deux Fonds de contributions volontaires et a encouragé tous les États à envisager de contribuer à ces fonds. En application de cette résolution, le HCDH a convoqué, à la cinquante-deuxième session du Conseil, une réunion-débat de haut niveau axée sur les résultats obtenus, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les deux Fonds de contributions volontaires au cours des quinze dernières années dans le cadre de l'exécution de leur mandat, laquelle a été l'occasion de réfléchir à une nouvelle optimisation de l'utilisation de ces fonds. Les conclusions de cette réunion figurent dans le rapport du HCDH sur la question.

II. Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires

A. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires

4. Le Conseil d'administration du Fonds donne des conseils au HCDH sur les principes directeurs et la stratégie à adopter pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du Fonds. En 2013, compte tenu des complémentarités qui existent entre le mandat de ce Fonds et celui du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, le Secrétaire général a nommé parmi les membres de ce dernier ceux qui siègeraient au Conseil d'administration des deux Fonds. Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, et sont choisis en raison de leur vaste expérience dans le domaine des droits de l'homme et de la coopération technique. En 2022, la composition du Conseil était la suivante : Azita Berar Awad

¹ A/HRC/53/56.

(République islamique d'Iran) (Présidente) ; Santiago Corcuera-Cabezut (Mexique) ; Morten Kjaerum (Danemark) ; Valerya Lutkovska (Ukraine) ; et Nozipho January-Bardill (Afrique du Sud). Chaque membre élu à la présidence, qui est assurée à tour de rôle, couvre au moins deux sessions du Conseil d'administration.

5. Le Conseil d'administration tient deux sessions ordinaires par an. Il a tenu sa dix-septième session à New York du 16 au 18 mai 2022 pour discuter avec les entités des Nations Unies sises à New York ayant des responsabilités clefs au titre des trois piliers de l'Organisation de l'importance que revêt la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. À cette occasion, il s'est également intéressé à la manière dont les textes issus de l'Examen périodique universel et les conclusions formulées par les autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme pourraient contribuer à garantir l'exercice des droits de l'homme en guidant la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et en étant intégrés aux processus de programmation par pays de l'ONU. Il a encouragé le HCDH à envisager de prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les entités des Nations Unies intègrent pleinement les recommandations issues de l'Examen périodique universel dans leurs programmes, par exemple en dialoguant, si nécessaire, avec les chefs d'entités des Nations Unies et avec les conseils d'administration de ces entités, ainsi qu'en mettant davantage d'informations techniques en commun.

6. La dix-huitième session du Conseil d'administration, tenue aux Fidji du 6 au 8 décembre, était la première à se tenir dans la région du Pacifique. Le Conseil d'administration a examiné le programme de coopération technique mis en œuvre par le HCDH dans la région en mettant l'accent sur le lien entre droits de l'homme, changements climatiques et transition écologique, ainsi que sur le soutien apporté aux petits États insulaires en développement. Il a pris note des capacités limitées des pays de la région, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports et le suivi des instruments internationaux ratifiés ou des recommandations acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel. À cet égard, il a estimé qu'en l'absence de système régional des droits de l'homme, l'appui apporté par le HCDH en faveur du renforcement de ces capacités revêtait une importance particulière.

7. Étant donné que le Conseil d'administration supervise les activités des deux Fonds, le dernier rapport soumis au Conseil des droits de l'homme par le Président du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme contient également des informations sur la coopération technique aux fins du suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel².

B. Résultats obtenus dans le cadre des activités soutenues par le Fonds de contributions volontaires en 2022

8. Conformément à la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme, le Fonds offre une assistance aux États, en concertation avec ces derniers et avec leur consentement, le HCDH constituant pour sa part une source de compétences et d'appui technique. Le HCDH veille à ce qu'une approche mobilisant l'ensemble du Haut-Commissariat soit appliquée pour ce qui est de l'aide apportée aux États par l'intermédiaire du Fonds, de manière à favoriser la coordination et la complémentarité avec le soutien assuré par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et par le programme de renforcement des capacités des organes conventionnels créé en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale. Le Fonds s'attache à fournir des fonds d'amorçage pour les activités susceptibles de contribuer à la mobilisation de ressources supplémentaires et à l'établissement de partenariats, notamment avec les autres organismes des Nations Unies.

9. Les demandes de soutien peuvent être soumises directement au HCDH, à l'un de ses bureaux locaux ou au bureau du coordonnateur résident des Nations Unies dans le pays par des instances étatiques participant à l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Le soutien apporté peut également se traduire par l'intégration des

² A/HRC/52/80.

recommandations dans la programmation par pays des Nations Unies, à l'appui des priorités nationales arrêtées d'un commun accord avec les États. La priorité est accordée aux demandes émanant des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Afin que les États soient informés de l'appui technique auquel ils peuvent prétendre, la page Web et les documents d'information sur le Fonds sont régulièrement mis à jour et diffusés, et des réunions d'information sont organisées avec les délégations des États à chaque session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel³.

10. En 2022, avec la levée des mesures de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à l'échelle mondiale, le Fonds a pu reprendre l'ensemble de ses activités. Plusieurs initiatives ont été menées avec le soutien du Fonds au Belize, au Bhoutan, au Brésil, aux Comores, au Costa Rica, en Équateur, au Guyana, au Kirghizistan, au Lesotho, à Madagascar, au Mozambique, en Ouzbékistan, en République de Moldova, en République dominicaine, à Saint-Kitts-et-Nevis, en Serbie, en Somalie, au Tchad, en Tunisie et en Uruguay. Conformément au mandat du Fonds, le HCDH articule son assistance technique autour de cinq domaines prioritaires, décrits ci-dessous.

1. Application des principales recommandations issues de l'Examen périodique universel

11. À partir du deuxième cycle, les examens ont porté plus particulièrement sur l'application des recommandations acceptées précédemment. Les recommandations sont le socle sur la base duquel le HCDH renforce sa collaboration constructive avec tous les États en veillant à ce que les processus soient menés et pris en charge par les pays eux-mêmes. L'appui du HCDH repose sur une approche globale et intégrée de l'assistance technique, qui tient compte des recommandations issues de l'Examen et de celles formulées par les autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'appui du Fonds est axé sur l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel qui peuvent contribuer de manière significative et durable aux changements dans les pays, notamment au moyen de réformes législatives ou institutionnelles. En outre, le HCDH encourage la création de synergies entre les mesures que les pays prennent pour appliquer les recommandations relatives aux droits de l'homme et pour atteindre les objectifs de développement durable.

12. En 2022, le Fonds a financé des activités visant à appliquer les principales recommandations issues de l'Examen périodique universel dans plusieurs pays. Au Belize, le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique centrale et la République dominicaine a aidé le Ministère des affaires étrangères, du commerce et de l'immigration à mener un dialogue participatif avec divers acteurs nationaux, notamment des administrations publiques et des organisations de la société civile, sur la création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Ce processus a débouché sur l'élaboration d'une recommandation invitant le Gouvernement à renforcer l'actuel bureau du Défenseur du peuple et à en faire une institution nationale des droits de l'homme à part entière. Le HCDH a également fourni des conseils techniques sur la réforme législative et la restructuration interne nécessaires à la transition. La proposition sera présentée au Conseil des ministres pour approbation en 2023.

13. Au Tchad, le bureau de pays du HCDH a aidé la Commission nationale des droits de l'homme, en tant que mécanisme national chargé de la surveillance des lieux de détention, à participer aux travaux de la commission de vérification des détentions illégales et à effectuer des visites dans neuf prisons (Klessoum, Bol, Mao, Moussoro, Koro-toro, Faya, Kelo, Pala et Bongor). Grâce aux activités de sensibilisation menées pendant et après les visites, 180 personnes, dont 22 enfants, 50 réfugiés et 9 demandeurs d'asile, ont été libérées.

14. Au Costa Rica, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a aidé les autorités judiciaires à mener une évaluation participative de l'accès des populations autochtones à la justice dans 11 territoires autochtones, à savoir Abrojo Montezuma, Altos de San Antonio, Boruca, Cabagra, China Kichá, La Casona-Coto Brus, Maleku, Rey Curré, Salitre, Térraba et Ujarrás. Les résultats de ces réunions, qui ont rassemblé plus de 300 dirigeants et autorités autochtones de ces différents territoires, serviront de support à l'élaboration de la politique

³ Voir <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/trust-fund-implementation>.

institutionnelle du pouvoir judiciaire en matière d'accès à la justice pour les peuples autochtones.

15. Un appui à l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel concernant l'amélioration de l'accès à la justice a également été apporté à Madagascar, où le Ministère de la justice a mené une campagne de sensibilisation qui a touché plus de 6 000 personnes, dont des membres d'autorités locales, des procureurs, des juges et des membres des forces de sécurité de 15 communautés rurales dans le sud du pays. Grâce à cette campagne, des représentants d'autorités locales et la population générale ont pu se familiariser avec le système judiciaire national et faire part de leurs préoccupations aux fonctionnaires du Ministère, notamment en ce qui concerne l'éloignement des tribunaux par rapport aux communautés rurales, la longueur des délais de traitement et l'utilisation du français au lieu de la langue locale dans les décisions judiciaires. Le Ministère de la justice prévoit de s'appuyer sur le retour d'information pour faire en sorte que les réformes aillent dans le sens de l'application effective des recommandations faites sur ces questions dans le cadre de l'Examen périodique universel.

16. En Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a reçu le soutien du Fonds, ce qui lui a permis d'aider le Ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme à former, dans l'État de Galmudug, des policiers, des procureurs, des juges, des professionnels de la santé, des membres du personnel de centres d'hébergement, des responsables locaux et des militants des droits de la femme au signalement des cas de violence fondée sur le genre et aux enquêtes et aux poursuites relatives à ces cas. Au total, 60 participants (20 femmes et 40 hommes) ont suivi cette formation et ont pris des engagements consistant notamment à créer un bureau du genre dans chaque poste de police, à mettre en place une plateforme de coordination et à faire en sorte que le Ministère et deux stations de radio locales collaborent en vue de sensibiliser le public à la nécessité de signaler les cas de violence fondée sur le genre auprès du système judiciaire formel.

17. En République de Moldova, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a aidé la Chancellerie d'État et le Ministère du travail et de la protection sociale à renforcer les connaissances et les compétences de 78 fonctionnaires (67 femmes et 11 hommes) aux fins de l'élaboration de rapports au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la prise en compte des questions de genre et de l'application d'une approche des politiques publiques fondée sur les droits de l'homme. Ces fonctionnaires, formés avec le soutien du Fonds, ont acquis les compétences nécessaires pour analyser des projets de loi, des documents d'orientation et des données statistiques ventilées en vue de déceler d'éventuelles inégalités et d'en trouver les causes structurelles et d'élaborer des mesures pour y remédier. Le HCDH a également élaboré, en partenariat avec le Ministère de la justice, une étude sur l'application dans le droit national des décisions et constatations adoptées par les organes conventionnels.

18. Au Kirghizistan, le Bureau régional du HCDH pour l'Asie centrale a dispensé à 25 personnes militant pour les droits de l'homme (15 femmes et 10 hommes), dont 23 personnes handicapées, une formation sur les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et sur les moyens de contrôler l'accessibilité de l'information et de l'environnement pour les personnes handicapées. Dans le prolongement de cette formation, les participants ont évalué l'accessibilité de 30 bâtiments publics à Bichkek et de 18 à Osh. Le HCDH a aidé le Conseil national des personnes handicapées à organiser, à Osh, une réunion à laquelle ont participé 50 personnes handicapées (37 femmes et 13 hommes). Cette réunion était axée sur les problèmes d'accessibilité aux infrastructures physiques et à l'information dans le pays et sur les difficultés rencontrées par les personnes malentendantes pour accéder à l'enseignement secondaire. Le HCDH a formé 26 membres du Conseil local pour les personnes handicapées relevant du bureau du maire d'Osh (14 femmes et 12 hommes) aux dispositions de la Convention, à l'application des recommandations pertinentes issues de l'Examen périodique universel et à l'élaboration d'un projet de plan d'activité du Conseil local pour 2023.

19. En Ouzbékistan, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale Association des personnes handicapées d'Ouzbékistan et le Centre national des droits de l'homme, le HCDH a appuyé la cérémonie de clôture de l'École des droits de l'homme et de la défense des jeunes handicapés à Tachkent, à l'occasion de laquelle 20 jeunes personnes handicapées

(13 femmes et 7 hommes) ont présenté les résultats des activités de sensibilisation et de mobilisation qu'ils avaient menées. Il a aussi collaboré avec le Centre national des droits de l'homme pour élaborer un cours vidéo en ouzbek, en karakalpak et en langue des signes sur les droits des personnes handicapées et pour organiser à Samarcande un forum mondial sur l'éducation aux droits de l'homme auquel sept jeunes personnes handicapées (4 femmes et 3 hommes) ont pu participer grâce à son soutien. Il est fait mention des conclusions du forum dans le décret présidentiel portant création du programme national d'éducation aux droits de l'homme.

20. Au Lesotho, le Fonds a apporté au conseiller pour les droits de l'homme du HCDH les moyens d'aider le Ministère de l'éducation à organiser deux consultations publiques avec la société civile et le secteur privé concernant la politique nationale d'éducation inclusive, qui encourage l'offre d'un enseignement de qualité à tous les apprenants, y compris aux apprenants handicapés, dans des conditions d'équité. Il a aussi été fait appel au Fonds pour traduire en sesotho les recommandations issues de l'Examen périodique universel et les diffuser dans le cadre d'un programme télévisé hebdomadaire, pour réaliser une étude sur l'opposabilité des droits économiques, sociaux et culturels dans le pays et pour dispenser à 40 personnes représentant des associations de personnes handicapées, de fonctionnaires et de parlementaires (25 femmes et 15 hommes) une formation sur les droits des personnes handicapées et les moyens de contrôler le respect de ces droits.

21. À Saint-Kitts-et-Nevis, le Fonds a appuyé la réalisation d'une enquête sur le handicap au niveau national et d'un recensement à Nevis. Il a également soutenu l'élaboration de supports d'information, notamment de deux courtes vidéos, destinés à sensibiliser le public à la question du handicap sous l'angle des droits de l'homme, ainsi que la participation de Saint-Kitts-et-Nevis à une campagne régionale qui visait à faire connaître le rôle déterminant que jouent l'inclusion et la diversité dans l'enrichissement des populations et des sociétés. Ces activités ont permis de repérer les domaines dans lesquels des efforts doivent encore être consentis pour accroître l'inclusion des personnes handicapées. À partir de janvier 2023, le nouveau Ministère des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées sera doté d'un portefeuille de mesures plus visible concernant l'inclusion des personnes handicapées.

2. Création de mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ou renforcement des mécanismes existants

22. Depuis plusieurs années, les États sont toujours plus nombreux à se doter de mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi afin de rendre compte de l'application des recommandations émanant de tous les mécanismes de protection des droits de l'homme et de mener des actions de suivi à cet égard de manière plus efficace et plus durable. Ces mécanismes assurent la coordination entre les administrations publiques et mènent leurs activités en coordination avec les ministères, d'autres organismes publics tels que l'office national de la statistique, le Parlement et le système judiciaire, ainsi qu'en consultation avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile.

23. Dans sa résolution 51/33, le Conseil des droits de l'homme a encouragé les États à mettre en place des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, ou à renforcer ceux qui existent déjà, et à mettre en commun leurs bonnes pratiques et à faire part de leur expérience en matière d'élaboration de politiques publiques suivant une approche fondée sur les droits de l'homme. Le HCDH aide les États à créer de tels mécanismes ou à renforcer ceux qui sont déjà en place, en particulier dans le cadre de son programme de renforcement des capacités des organes conventionnels. En 2022, le Fonds a, en coordination avec le HCDH, apporté son soutien à plusieurs pays dans ce domaine.

24. En Équateur, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a fourni une assistance technique au Ministère des affaires étrangères et au Ministère de la femme et des droits humains aux fins de l'élaboration du décret exécutif portant création du mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi. Ce décret, qui entérine la création d'un mécanisme interinstitutionnel permanent réunissant les deux ministères et doté d'un secrétariat exécutif, devrait être adopté en 2023. Le HCDH a également aidé les deux ministères à améliorer la qualité et le cadre du rapport national au titre du quatrième cycle de

l'Examen périodique universel et a formé 57 personnes représentant la société civile (29 femmes et 28 hommes) à la participation à l'Examen.

25. La création d'un mécanisme similaire a également été appuyée aux Comores et au Guyana, par l'intermédiaire, respectivement, du Ministère de la justice et du Ministère des affaires parlementaires et de la gouvernance. Dans les deux pays, des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ont été officiellement mis en place en juin 2022. Au Guyana, le Fonds a également permis de former les membres du mécanisme et les représentants des principales parties prenantes au cadre national des droits de l'homme et aux obligations internationales y relatives. Le HCDH a également aidé le Ministère des affaires parlementaires et de la gouvernance à organiser la Journée des droits de l'homme, à l'occasion de laquelle deux réunions-débats de haut niveau se sont tenues, une exposition d'une journée a rassemblé les représentants d'une trentaine d'organisations du secteur public et d'organisations internationales, un concours d'art et de photographie a été organisé pour les enfants et les jeunes et un prix récompensant le bénévolat en faveur des droits de l'homme a été décerné à des personnes qui avaient œuvré au niveau local en faveur des droits des groupes vulnérables.

26. Aux Comores, 33 membres du mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ont reçu une formation sur les travaux de l'Examen périodique universel et d'autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que sur l'application des recommandations faites par ces mécanismes. Le Fonds a également permis de former 60 responsables de la société civile au rôle qu'ils doivent jouer dans l'application de ces recommandations. Deux ateliers de sensibilisation ont été organisés à Anjouan et à Mohel pour faire connaître les engagements pris par le pays en 2019 dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel.

27. Au Lesotho, le Fonds a permis au conseiller pour les droits de l'homme du HCDH de soutenir le nouveau mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, présidé par le Ministre du droit, de la justice et des affaires parlementaires. Trente-quatre membres du mécanisme national (21 femmes et 13 hommes) ont reçu une formation concernant l'élaboration de rapports au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au suivi des recommandations faites au titre de ces instruments. C'est ainsi que le mécanisme a élaboré le cinquième rapport périodique du pays au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Fonds a également été utilisé pour aider le Gouvernement à mener des consultations avec la société civile et les autorités locales concernant l'élaboration du rapport à mi-parcours du pays sur l'application des recommandations émanant de l'Examen périodique universel, qui doit être soumis en 2023, à renforcer les capacités des institutions de contrôle du pays, notamment des commissions parlementaires compétentes, de l'autorité chargée des plaintes contre la police et du Bureau du Médiateur, et à former 40 représentants de la société civile (23 femmes et 17 hommes) à la collaboration avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

28. Au Tchad, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a appuyé la mise en place du secrétariat permanent du comité interministériel chargé du suivi de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et l'adoption du plan stratégique du comité pour la période 2022-2024. Il a également appuyé l'élaboration de trois rapports périodiques au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que d'un projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme que le Gouvernement et les organisations de la société civile examinent actuellement avant qu'il ne soit adopté par le Conseil national de transition. Les cinq ateliers organisés dans le cadre de ces processus, ont rassemblé 110 participants, dont des membres de la Commission nationale des droits de l'homme, des dirigeants d'organisations de la société civile et des fonctionnaires du Ministère de la justice.

29. En République de Moldova, le Fonds a permis de renforcer le mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, qui relève du Conseil national des droits de l'homme et du secrétariat permanent aux droits de l'homme, rattachés à la Chancellerie d'État. Le HCDH a aidé le secrétariat permanent aux droits de l'homme à organiser quatre consultations thématiques avec 60 participants (48 femmes et 12 hommes) issus d'organisations de la société civile, d'institutions nationales des droits de l'homme et

d'autres institutions publiques concernant les recommandations reçues par le pays dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel. Grâce à ces consultations, des organisations de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme ont pu profiter de la période entre l'Examen du pays mené à la session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et l'adoption des résultats de l'Examen à la session suivante du Conseil des droits de l'homme pour inciter les autorités à accepter les recommandations reçues et à prendre des mesures afin de les appliquer.

30. Au Kirghizistan, le Bureau régional du HCDH pour l'Asie centrale a aidé le secrétariat du Conseil de coordination des droits de l'homme et le Ministère des affaires étrangères à organiser sept réunions consacrées au renforcement des capacités pour un total de 152 participants (73 femmes et 79 hommes) afin d'améliorer la collaboration des membres du Conseil de coordination, des coordonnateurs du Gouvernement pour les questions relatives aux droits de l'homme et des organisations de la société civile avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Trois de ces ateliers étaient consacrés au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'objectif étant de préparer le dialogue avec le Comité des droits de l'homme. Deux ateliers ont été consacrés à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Deux débats publics ont été organisés pour favoriser une large participation de la société civile au processus d'élaboration des rapports.

31. En Serbie, le Fonds a permis au HCDH d'aider le Ministère des droits de l'homme et des minorités et du dialogue social, qui préside le Conseil de suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, à renforcer sa capacité à établir des rapports à l'intention des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et à assurer le suivi des recommandations faites par ces derniers, en mettant particulièrement l'accent sur les recommandations issues de l'Examen périodique universel. Le Ministère a élaboré des indicateurs pour la plupart des recommandations reçues, et le plan de suivi des recommandations, élaboré par le Conseil, a été approuvé par le Gouvernement. Le Fonds a également facilité un dialogue entre les instances étatiques et les organisations de la société civile sur la possibilité d'élargir le mandat du Conseil pour l'étendre au suivi de l'application des recommandations faites par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des décisions des organes conventionnels. Le HCDH a soutenu la participation de la société civile aux processus menés par l'État, tels que l'élaboration de textes législatifs et de documents d'orientation, et aux débats publics, tels que les manifestations de dialogue social organisées par le Ministère.

32. En Uruguay, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH et l'équipe de pays des Nations Unies ont aidé le mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, qui relève du Ministère des affaires étrangères, à inclure les administrations locales dans sa structure, de sorte qu'il puisse présenter aux mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme des informations détaillées sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations dans l'ensemble du pays.

33. Au Bhoutan, le HCDH a continué d'aider le Gouvernement à appliquer les recommandations faites par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier celles issues de l'Examen périodique universel. Il a contribué, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, à l'élaboration du document de base commun du Bhoutan, en particulier dans l'optique de son examen à venir au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

34. En République dominicaine, le Fonds a permis au conseiller pour les droits de l'homme du HCDH de renforcer les capacités de la Direction des droits de l'homme du Ministère des affaires étrangères en organisant une série de réunions-débats, notamment sur les questions de genre, les droits de l'homme et la lutte contre la pandémie de COVID-19 (63 participants, à savoir 33 femmes et 30 hommes), sur le droit au travail (72 participants, à savoir 35 femmes et 37 hommes) et sur la protection des droits de l'homme des personnes handicapées (83 participants, à savoir 44 femmes et 39 hommes).

35. Au Mozambique, le HCDH a, en collaboration avec le Ministère de la justice, formé 36 membres (14 hommes et 22 femmes) de la Commission interministérielle des droits de

l'homme et du droit international humanitaire nouvellement créée afin de renforcer leur capacité à exécuter efficacement le mandat de la Commission. Au cours de l'atelier, les participants ont déterminé les mesures à prendre pour finaliser le règlement intérieur et le plan de travail de la Commission. Il a également été question d'un nouvel appui au renforcement des capacités.

36. En Tunisie, le bureau de pays du HCDH a aidé à renforcer l'aptitude du mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi à prendre part à l'Examen périodique universel et à adopter une approche globale, plus efficace et durable de l'élaboration de rapports sur les recommandations issues de l'Examen périodique universel et du suivi de ces recommandations. Les diverses consultations organisées par le mécanisme national dans le cadre de l'élaboration du rapport national ont été l'occasion de renforcer sa collaboration avec les organisations de la société civile. Pendant la session du Groupe de travail, le HCDH a facilité la retransmission dans une salle de cinéma de l'examen du rapport national, devant une centaine de représentants d'organisations de la société civile – une interprétation en langue des signes étant assurée.

3. Création de plans d'application des recommandations

37. Grâce aux moyens de coordination supplémentaires fournis par les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, les États élaborent des plans d'application des recommandations qu'ils associent aux activités nationales visant à atteindre les objectifs de développement durable. Dans ces plans, toutes les recommandations des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme sont regroupées par thème et classées par ordre de priorité, la responsabilité de la mise en œuvre est attribuée aux ministères et aux organismes publics et un calendrier d'exécution est déterminé, de même que les ressources et les indicateurs à utiliser.

38. Les plans d'application des recommandations sont souvent appuyés par une base de données hébergée par le ministère qui gère le logiciel. Le HCDH donne accès à la Base de données pour le suivi des recommandations au niveau national à plusieurs pays qui en ont fait la demande⁴. Cette base de données permet aux États d'importer directement depuis l'Index universel des droits de l'homme créé par le HCDH les recommandations des mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme⁵, de les regrouper et de les hiérarchiser, d'élaborer un plan d'application et de rendre compte de leur application. L'Index s'est révélé un moyen utile pour intégrer les recommandations relatives aux droits de l'homme dans les plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme, qui offrent une approche structurée permettant de promouvoir la réalisation des droits de l'homme dans le cadre des politiques publiques.

39. En 2021, le Fonds a soutenu des initiatives proposées par les États visant à élaborer des plans d'application des recommandations et des plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme et à créer des bases de données en ligne qui y soient associées. Par exemple, aux Comores, le Bureau régional du HCDH pour l'Afrique australe a aidé le mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi à élaborer et à adopter une feuille de route pour l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. De même, au Mozambique, le HCDH a, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'ambassade de Norvège au Mozambique, aidé le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et religieuses à élaborer un plan d'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel pour la période 2022-2025. Afin de garantir la participation de tous, des consultations publiques ont été organisées dans trois provinces, à savoir Gaza dans le sud du pays, Zambézia dans le centre et Nampula dans le nord, avec un total de 393 participants (271 hommes et 122 femmes). Le plan élaboré à l'issue du processus de consultation a été validé en août lors d'un atelier qui a rassemblé 51 participants (35 hommes et 16 femmes) et soumis au Conseil des ministres pour approbation.

⁴ Voir <https://nrt.d.ohchr.org/about>.

⁵ Voir <https://uhri.ohchr.org/fr/>.

40. En République dominicaine, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a aidé la Commission interinstitutionnelle des droits de l'homme, composée de 37 membres représentant des institutions publiques et des organisations de la société civile et présidée par le Ministère des affaires étrangères, à réviser et à prolonger de deux ans le plan national relatif aux droits de l'homme pour 2018-2024. Le processus comprenait une série de dialogues entre pairs entre les membres de la Commission et des représentants de l'Argentine et du Pérou, ainsi que des ateliers d'information consacrés notamment à la méthode d'élaboration et de révision des plans d'action relatifs aux droits de l'homme recommandée par le HCDH, aux indicateurs des droits de l'homme et à l'intégration des droits de l'homme dans les politiques publiques. Le Fonds a également appuyé une consultation nationale sur le projet de plan qui a rassemblé 150 organisations de la société civile. En décembre, le Gouvernement a validé le premier pilier stratégique de la version révisée et prolongée du plan.

41. Le Fonds a également permis au Gouvernement de la République dominicaine de mettre à niveau la base de données sur les recommandations internationales relatives aux droits de l'homme (SIMORED), outil semblable à la Base de données pour le suivi des recommandations au niveau national permettant de mieux planifier, suivre et contrôler l'application des recommandations internationales et régionales relatives aux droits de l'homme et en rendre compte ; la nouvelle version (SIMORED Plus) établit également des liens avec les objectifs de développement durable et permet d'assurer le suivi et la communication des informations de manière intégrée. La base de données actualisée a été lancée en juin et son site Web sera disponible en 2023. En Équateur, un appui a été apporté à une initiative similaire (SiDerechos), dont la plateforme a été améliorée et mise à jour. Le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a de plus dispensé, en partenariat avec l'organisation de la société civile Idea Dignidad, trois cours de formation à 42 agents de liaison des administrations publiques pour la plateforme (32 femmes et 12 hommes) en vue de renforcer leur aptitude à utiliser la base de données.

42. À Madagascar, le HCDH a aidé le mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi à relancer l'exécution du plan d'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel pour la période 2019-2023. L'élément central du processus a été le renforcement des capacités de 35 membres (23 femmes et 12 hommes) du mécanisme national, l'objectif étant qu'ils comprennent mieux leur rôle et acquièrent des compétences pratiques pour surveiller la situation des droits de l'homme et élaborer des rapports nationaux. Le HCDH a également soutenu la création d'une base de données pour le suivi des recommandations au niveau national dont la gestion est assurée par le Ministère de la justice, qui assure le secrétariat du mécanisme national.

43. En République de Moldova, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a aidé la Chancellerie d'État à réaliser une évaluation participative du plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2018-2022 avec plus d'une centaine de représentants d'organisations de la société civile, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'institutions étatiques. L'évaluation a permis d'évaluer les résultats du plan et d'établir les priorités pour le prochain cadre des droits de l'homme, qui devrait être adopté par le Gouvernement en 2023.

44. Au Guyana, le conseiller pour les droits de l'homme du HCDH a aidé le Ministère des affaires parlementaires et de la gouvernance à élaborer un plan d'action national global relatif aux droits de l'homme. De même, au Kirghizistan, le Bureau régional du HCDH pour l'Asie centrale a aidé le secrétariat du Conseil de coordination des droits de l'homme à finaliser le plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2022-2024, qui a été adopté en novembre 2022. Le HCDH a également aidé le Gouvernement à réaliser une évaluation de l'application des recommandations reçues pendant le troisième cycle de l'Examen périodique universel.

45. En Serbie, le HCDH a aidé le Ministère des droits de l'homme et des minorités et du dialogue social à se préparer en vue de l'élaboration de la première stratégie nationale relative aux droits de l'homme. Le Ministère s'est en outre engagé à utiliser la Base de données pour le suivi des recommandations au niveau national.

4. Renforcement des capacités parlementaires d'application

46. Les parlements jouent un rôle essentiel en assurant le suivi des recommandations émanant des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et nécessitant une intervention sur le plan législatif. Ils jettent également les bases de l'état de droit et le renforcent, supervisent le fonctionnement des institutions nationales et veillent à ce que les budgets nationaux tiennent compte d'approches fondées sur les droits. En 2018, dans son rapport sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel⁶, le HCDH a recommandé aux parlements de mettre en place des commissions parlementaires des droits de l'homme et de participer plus activement aux travaux des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier à l'Examen périodique universel.

47. Des activités d'appui sont menées en coordination avec le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel, notamment dans le cadre d'activités conjointes menées avec l'Union interparlementaire et l'Organisation internationale de la Francophonie aux fins de la promotion de l'échange de données d'expérience, pour renforcer la capacité des parlements nationaux à collaborer à tous les stades du processus d'Examen périodique universel. En 2022, le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel a également appuyé des activités au niveau du pays, par exemple en renforçant les capacités des membres des commissions parlementaires compétentes au Tchad en vue de consolider les fonctions de contrôle de ces commissions.

48. Au Brésil, le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique du Sud et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à soutenir l'Observatoire parlementaire de l'Examen périodique universel, créé par la Chambre des députés avec le soutien du Fonds, en collaborant avec les autorités publiques au sujet des recommandations faites au pays par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. En juin, l'Observatoire a organisé une réunion publique sur la question des sans-abri, avec la participation de représentants d'organisations de la société civile et d'autorités gouvernementales, de membres du Parlement et de représentants d'autres organismes publics et d'organismes des Nations Unies. En conséquence, un nouveau rapport thématique a été élaboré, s'ajoutant aux 23 rapports déjà établis en 2021. Les rapports ont été officiellement présentés au coordonnateur résident des Nations Unies au Brésil afin d'être pris en compte dans l'élaboration du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027) dans le pays. En outre, 24 infographies reprenant les principales conclusions des rapports ont été élaborées et largement diffusées, notamment en ligne.

49. Le Fonds a également appuyé la diffusion de vidéos sur des questions clefs relatives aux droits de l'homme, notamment sur la santé mentale, les droits des personnes transgenres, les droits des personnes d'ascendance africaine, les défenseurs des droits de l'homme et la lutte contre la violence envers les femmes. L'élaboration d'échantillons de données et la formation de 26 agents de la Chambre des députés ont renforcé la capacité de ces agents à contrôler l'application des recommandations relatives aux droits de l'homme adressées au Brésil sur la base d'informations fiables. Ces efforts ont en outre abouti à des changements législatifs majeurs. Outre la législation adoptée en 2021, la Chambre des députés a pris des mesures supplémentaires, en 2022, en vue de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

5. Renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies

50. Le Fonds appuie également l'intégration des recommandations issues de l'Examen périodique universel et d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme dans les documents de programmation commune par pays des Nations Unies. Conformément à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général⁷, ces

⁶ A/HRC/38/25.

⁷ Voir www.un.org/fr/content/action-for-human-rights/index.shtml.

recommandations devraient être toujours plus prises en compte dans les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que dans la programmation des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

51. La plupart des activités qui ont bénéficié du soutien du Fonds en 2022 ont été mises en œuvre en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. En outre, le Fonds a soutenu des initiatives visant à mobiliser le système des Nations Unies pour renforcer la capacité des États à appliquer les recommandations relatives aux droits de l'homme et favoriser les synergies avec les mesures prises au niveau national pour atteindre les objectifs de développement durable. Par exemple, en Tunisie, le Bureau de pays du HCDH s'est appuyé sur le processus d'Examen périodique universel pour sensibiliser l'équipe de pays des Nations Unies à la nécessité d'adopter un mode de programmation axé sur les droits de l'homme et d'intégrer les recommandations dans les documents relatifs aux programmes nationaux communs. Un appui similaire a été apporté à l'équipe de pays des Nations Unies au Guyana. En Équateur, le HCDH a participé à l'élaboration du rapport de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'Examen périodique universel en intégrant des informations pertinentes sur les questions prioritaires définies dans le cadre des discussions interorganismes concernant le bilan commun de pays.

52. En Uruguay, le Fonds a facilité l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies pour aider les administrations locales de trois provinces (Canelones, Rocha et Paysandú) à atteindre les objectifs de développement durable au niveau local et à appliquer les recommandations formulées par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans ces trois provinces, le Fonds a appuyé des activités visant à répertorier les politiques publiques provinciales du point de vue des droits de l'homme, à recenser les bonnes pratiques, à former 150 techniciens et gestionnaires et à publier, à l'intention de chaque administration provinciale, des brochures d'orientation sur la manière d'appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme dans la planification locale. Le gouverneur de Rocha a décidé d'envisager de créer un service chargé des droits de l'homme au sein de son cabinet.

53. Le Fonds a permis au Bureau régional pour l'Europe du HCDH de soutenir les organismes des Nations Unies dans le cadre du Forum consultatif sur les droits fondamentaux de l'Agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes (Frontex) en vue de mieux faire connaître à celle-ci les recommandations issues de l'Examen périodique universel relatives aux droits de l'homme des migrants qui avaient été acceptées par les États membres de l'Union européenne et d'encourager leur application. Le projet a facilité l'intégration des recommandations des mécanismes relatifs aux droits de l'homme dans les politiques et procédures de Frontex en matière de protection des droits de l'homme.

III. Situation financière du Fonds de contributions volontaires

54. Le tableau 1 ci-après donne des renseignements détaillés sur la situation financière du Fonds (recettes et dépenses) au 31 décembre 2022. Les dépenses totales ont été supérieures aux contributions reçues au cours de l'année, ce qui témoigne de la forte hausse du nombre de demandes de soutien reçues par les États, et la diminution des contributions enregistrée depuis 2019 s'est poursuivie. Un niveau suffisant de réserves a été assuré pour que les travaux puissent se poursuivre en 2023.

Tableau 1

État des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	
Recettes	
Contributions volontaires reçues en 2022	246 786,63
Gain/perte de change	898,11
Recettes accessoires et produit des intérêts	15 440,70
Total des recettes	263 125,44

<i>Composante</i>	
Dépenses	
Dépenses de personnel	27 961,79
Autres frais de personnel (honoraires et frais de voyage des consultants)	381 404,15
Voyages du personnel et des consultants	37 187,33
Frais de voyage des représentants et participants aux réunions et séminaires	117 415,47
Services contractuels	100 816,26
Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes	243 013,49
Matériel, véhicules et mobilier	28 601,56
Subventions (<50 000 dollars) et bourses	-
Dépenses (indirectes) d'appui au programme	121 732,02
Total des dépenses	1 058 132,07
Ajustements par rapport à l'exercice précédent (liquidation des engagements)	-
Excédent (déficit) net pour la période	-
	(795 006,63)
Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2022	1 881 348,36
Contributions non acquittées à recevoir	-
Solde total au 31 décembre 2022	1 086 341,73

55. Le Fonds reçoit des contributions volontaires d'États, d'organisations et de particuliers. De la création du Fonds de contributions volontaires à la fin de l'année 2022, au total 7 434 696 dollars ont été versés par 22 États (voir le tableau 2 ci-après).

56. En 2022, sept pays ont versé des contributions au Fonds, pour un montant total de 246 786,63 dollars (voir tableau 3 ci-après). Bien que ce montant soit supérieur à celui des contributions reçues en 2021, il convient d'améliorer progressivement la situation financière du Fonds afin d'atteindre au moins un million de dollars par an de contributions volontaires si l'on veut maintenir l'appui au niveau actuel pendant le quatrième cycle de l'Examen périodique universel et répondre au nombre croissant de propositions de projets reçues.

Tableau 2

Contributions reçues depuis la création du Fonds de contributions volontaires au 31 décembre 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Australie	387 580
Allemagne	1 326 665
Arabie saoudite	320 000
Belgique	51 706
Colombie	40 000
Émirats arabes unis	100 000
Espagne	195 655
Fédération de Russie	850 000
France	349 919
Inde	300 000
Kazakhstan	113 865
Maroc	500 000

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Norvège	2 283 483
Oman	10 000
Pakistan	11 000
Paraguay	3 000
Pays-Bas	30 000
Philippines	50 000
République de Corée	250 000
Roumanie	47 790
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	179 033
Singapour	35 000
Total des contributions	7 434 696

Tableau 3
Contributions reçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022
 (En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Arabie saoudite	25 000
Belgique	51 706,31
France	20 080,32
Inde	100 000
Kazakhstan	15 000
Philippines	25 000
Singapour	10 000
Total des contributions	246 786,63

IV. Utilisation stratégique du Fonds pendant le quatrième cycle de l'Examen et renforcement des capacités régionales spécialisées du Service de l'Examen périodique universel

57. Alors que le quatrième cycle de l'Examen périodique universel a commencé en novembre 2022, le HCDH axe ses travaux sur l'amélioration de l'application des recommandations et veille à ce que le soutien du Fonds soit intégré de manière stratégique dans les initiatives et les outils plus généraux qu'il a mis au point pour promouvoir l'application par les États des recommandations issues de tous les mécanismes relatifs aux droits de l'homme.

58. Afin d'assurer une large diffusion des informations sur l'appui auquel peuvent prétendre les États, à chaque session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel le HCDH organise deux réunions d'information informelles à l'intention des membres des délégations des États. En 2022, il a en outre commencé à organiser des réunions d'information spéciales pour les représentants dont la participation aux travaux du Groupe de travail est appuyée par le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel, afin de créer un réseau virtuel rassemblant ces représentants, l'objectif étant de promouvoir l'échange de données d'expérience et de recenser les bonnes pratiques relatives à la préparation des examens et au suivi des recommandations qui en sont issues.

59. Les initiatives appuyées par le Fonds intègrent de plus en plus l'utilisation des outils que le HCDH a mis au point depuis le début du troisième cycle d'Examen périodique universel pour faciliter le suivi des recommandations par les États et l'intégration de celles-ci dans les processus de programmation par pays de l'ONU. Il a notamment élaboré, pour

chaque pays ayant fait l'objet de l'Examen, des tableaux de recommandations regroupées par thème en fonction d'objectifs de développement durable précis et des infographies qui illustrent l'évolution des recommandations acceptées entre les deuxième et troisième cycles de l'Examen⁸. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme donne également aux États qui ont fait l'objet d'un examen des conseils sur les domaines qui mériteront une attention particulière au cours des quatre années et demie qui les séparent du prochain examen.

60. Le renforcement et l'utilisation des partenariats a été au cœur des travaux que le HCDH a menés pour accroître l'impact des activités appuyées par le Fonds. Des initiatives conjointes ont été menées avec le PNUD, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour que l'Examen périodique universel soit mis au service du dialogue entre l'ONU et les États pendant le quatrième cycle et pour que les activités menées au niveau des pays produisent le maximum de résultats grâce à la combinaison de diverses sources de financement.

61. Les lignes directrices sur les moyens de tirer le meilleur parti de l'Examen au niveau des pays donnent des orientations aux organismes des Nations Unies qui participent aux activités appuyées par le Fonds⁹. Élaborées par le HCDH conformément à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, elles contiennent des conseils sur la manière dont les organismes des Nations Unies peuvent contribuer au processus de l'Examen. En 2022, le HCDH a également lancé, en coopération avec le PNUD et le Bureau de la coordination des activités de développement, un recueil de bonnes pratiques relatives à la contribution stratégique du système des Nations Unies à l'Examen périodique universel¹⁰ montrant comment le système des Nations Unies s'est appuyé sur le processus d'Examen dans 18 pays pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et traiter les questions pertinentes en matière de droits de l'homme.

Renforcement des Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

62. En 2022 a été célébré le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme portant création du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Deux manifestations parallèles ont été organisées à cette occasion : l'une tenue à Genève en marge de la cinquante et unième session du Conseil et l'autre à New York à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Lors de ces manifestations, des représentants d'États et d'autres parties prenantes ont partagé des exemples concrets des effets de l'assistance financière et technique reçue et ont souligné la nécessité d'améliorer l'assise financière des deux Fonds pour répondre aux besoins croissants des États. De nombreuses délégations ont lancé de nouveaux appels en faveur de la poursuite du renforcement des capacités et du partage des bonnes pratiques au cours du débat général tenu au titre du point 6 de l'ordre du jour de la session du Conseil.

63. Dans sa résolution 51/30, le Conseil des droits de l'homme s'est félicité de la participation à 100 % des États à l'examen périodique universel depuis sa création, ainsi que des efforts déployés dans le cadre des deux Fonds de contributions volontaires pour que leurs mandats respectifs soient pleinement honorés, a pris acte de l'appui important et effectif apporté par les Fonds aux États malgré divers obstacles, a prié le Secrétaire général de renforcer encore les ressources spécialisées du Haut-Commissariat, financées au moyen du budget ordinaire, pour exécuter les mandats des deux Fonds de contributions volontaires, notamment en renforçant les ressources spécialisées du Service de l'Examen périodique universel dans chaque bureau régional, et a engagé tous les États à envisager d'apporter des

⁸ Voir <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/documentation>.

⁹ Voir www.ohchr.org/Documents/HRBodies/UPR/UPR_Practical_Guidance.pdf.

¹⁰ Voir www.ohchr.org/sites/default/files/2022-02/UPR_good_practices_2022.pdf.

contributions aux Fonds de contributions volontaires. Le projet de résolution, qui avait pour auteurs 73 États, a été adopté par consensus.

64. Après l'approbation du budget correspondant par l'Assemblée générale en décembre 2022, des mesures sont actuellement prises pour renforcer le secrétariat des Fonds de contributions volontaires, et des coordonnateurs pour l'Examen périodique universel seront affectés à chaque bureau régional du HCDH dans le monde. Les coordonnateurs répondront rapidement et efficacement aux demandes d'assistance des États dans leurs régions respectives, donneront aux États des conseils sur l'élaboration des propositions de projets à soumettre au Fonds et appuieront la mise en œuvre de celles-ci. Ils collaboreront également avec les équipes de pays des Nations Unies pour faciliter l'intégration des recommandations issues de l'Examen périodique universel dans les activités nationales visant à atteindre les objectifs de développement durable et dans les documents de programmation commune des Nations Unies, conformément aux lignes directrices sur les moyens de tirer le meilleur parti de l'Examen au niveau des pays.

V. Conclusions

65. Le début du quatrième cycle de l'examen périodique universel a donné un nouvel élan à la collaboration constructive du HCDH avec les États et les entités des Nations Unies concernant l'application des recommandations issues de tous les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, ce qui a suscité un intérêt accru en faveur de l'appui offert par le Fonds. Des délégations d'État ont réaffirmé la nécessité de poursuivre la coopération technique et le renforcement des capacités dans le cadre des activités organisées à l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme, ce qui a conduit à l'adoption de la résolution 51/30 et au renforcement des capacités du HCDH dans les régions.

66. À partir de 2023, 11 coordonnateurs pour l'Examen périodique universel seront affectés aux bureaux régionaux du HCDH, qui seront alors mieux à même de travailler avec les États et les équipes de pays des Nations Unies. Ils donneront des conseils sur la manière d'utiliser le Fonds pour donner suite aux recommandations issues du quatrième cycle de l'Examen périodique universel. Conscient de l'importance que revêt la participation active des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile à ces processus, le HCDH continuera d'encourager les États à associer ces parties prenantes aux projets appuyés par le Fonds.

67. Conformément aux orientations formulées par le Conseil d'administration, qui avait recommandé que les entités des Nations Unies intègrent pleinement les recommandations issues de l'Examen périodique universel dans leurs programmes, les coordonnateurs pour l'Examen périodique universel faciliteront également la collaboration directe du HCDH avec les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les commissions régionales. Le Fonds facilitera cette collaboration, notamment en organisant des réunions, des séminaires, des consultations et d'autres formes d'échanges aux niveaux régional et sous-régional.

68. L'appui apporté aux pays et, au niveau régional, aux équipes de pays des Nations Unies s'appuiera sur les outils mis au point par le HCDH, tels que les infographies et les tableaux de recommandations regroupées par thème en fonction d'objectifs de développement durable précis, et les intégrera. Il s'appuiera aussi sur le partenariat établi avec le PNUD et le Bureau de la coordination des activités de développement pour étoffer le recueil de bonnes pratiques relatives à la contribution stratégique du système des Nations Unies à l'Examen périodique universel et poursuivra la pratique consistant à organiser des débats ciblés avec les coordonnateurs résidents avant l'examen des pays concernés afin d'encourager la participation de tous les membres de l'équipe de pays à l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

69. Afin d'assurer une gestion efficace des projets soutenus par le Fonds, le HCDH créera une plateforme en ligne de gestion de projets dont le lien figurera sur la page Web publique du Fonds. En outre, il renforcera la coordination entre les deux Fonds de contributions

volontaires relatifs au mécanisme d'Examen périodique universel afin d'apporter aux États un soutien global et coordonné à tous les stades du processus d'Examen périodique universel.

70. Le renforcement du secrétariat des deux Fonds de contributions volontaires relatifs au mécanisme d'Examen périodique universel, l'affectation de coordonnateurs dans toutes les régions et la création de la plateforme en ligne de gestion de projets doteront le Fonds des capacités nécessaires pour soutenir efficacement les États pendant le quatrième cycle de l'Examen périodique universel et pour répondre au nombre croissant de demandes d'assistance en portant une attention prioritaire aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

71. Parallèlement à ce processus, l'assise financière du Fonds devra être considérablement renforcée. La gestion prudente du Fonds par le HCDH a permis d'assurer la continuité des opérations en 2023, mais, pour répondre au nombre croissant de demandes de soutien, il est nécessaire que des contributions volontaires supplémentaires soient versées et que la base des donateurs soit élargie, ce qui témoignerait par ailleurs de l'importance croissante que les États membres du Conseil des droits de l'homme attachent à l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

72. Des contributions volontaires d'un montant annuel d'au moins un million de dollars seront nécessaires pour assurer la continuité des activités de coopération technique relatives à l'Examen périodique universel pendant le quatrième cycle et pour répondre au nombre croissant de propositions de projet soumises au Fonds. À cet égard, la création récente d'un groupe des amis de l'Examen périodique universel au sein du Conseil des droits de l'homme constitue une avancée vers un soutien accru de tous les États aux Fonds de contributions volontaires relatifs à l'Examen périodique universel.